

TRAVAUX SUR LES CHEMINS DES GRÈVES, CHEMIN DU RIVAGE ET ROUTE DU POULET SUR LES COMMUNES DE MARCEY-LES-GRÈVES ET VAINS

AMÉNAGEMENT DE VOIES VERTES À PARTIR DU JEUDI 3 JUILLET

L'aménagement des sections de la véloroute littorale inscrite au Réseau Cyclable d'intérêt Départemental, sur les communes de Marcey-les-Grèves et Vains, débutera le mardi 3 juillet pour une durée prévisionnelle de 2 mois (selon les conditions météorologiques).

Les travaux consistent à modifier le revêtement du chemin du rivage, d'une partie du chemin des grèves entre le chemin de l'enclos et l'hippodrome et de la route du Poulet, changer la passerelle de franchissement du Vergon et créer une zone de retournement avec stationnement sur la commune de Vains. Le revêtement de la place des tribunes de l'hippodrome sera également modifié.

Les chemins du rivage, la route du Poulet et une partie du chemin des grèves seront requalifiés en voies vertes et ne seront plus autorisés à la circulation (sauf pour les riverains).

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les restrictions de circulation suivantes seront mises en place à compter du **mardi 3 juillet**.

Entre le **mardi 3 juillet et le vendredi 1^{er} août** :

- La circulation sera interdite sur les chemins du rivage, sur une partie du chemin des grèves entre le chemin de l'enclos et l'hippodrome et sur la route du poulet.

La circulation sera possible durant la manifestation à l'hippodrome prévue le 20 juillet.

Entre le **samedi 02 AOÛT et le dimanche 24 AOÛT**:

- La circulation sera rouverte sur l'ensemble des chemins

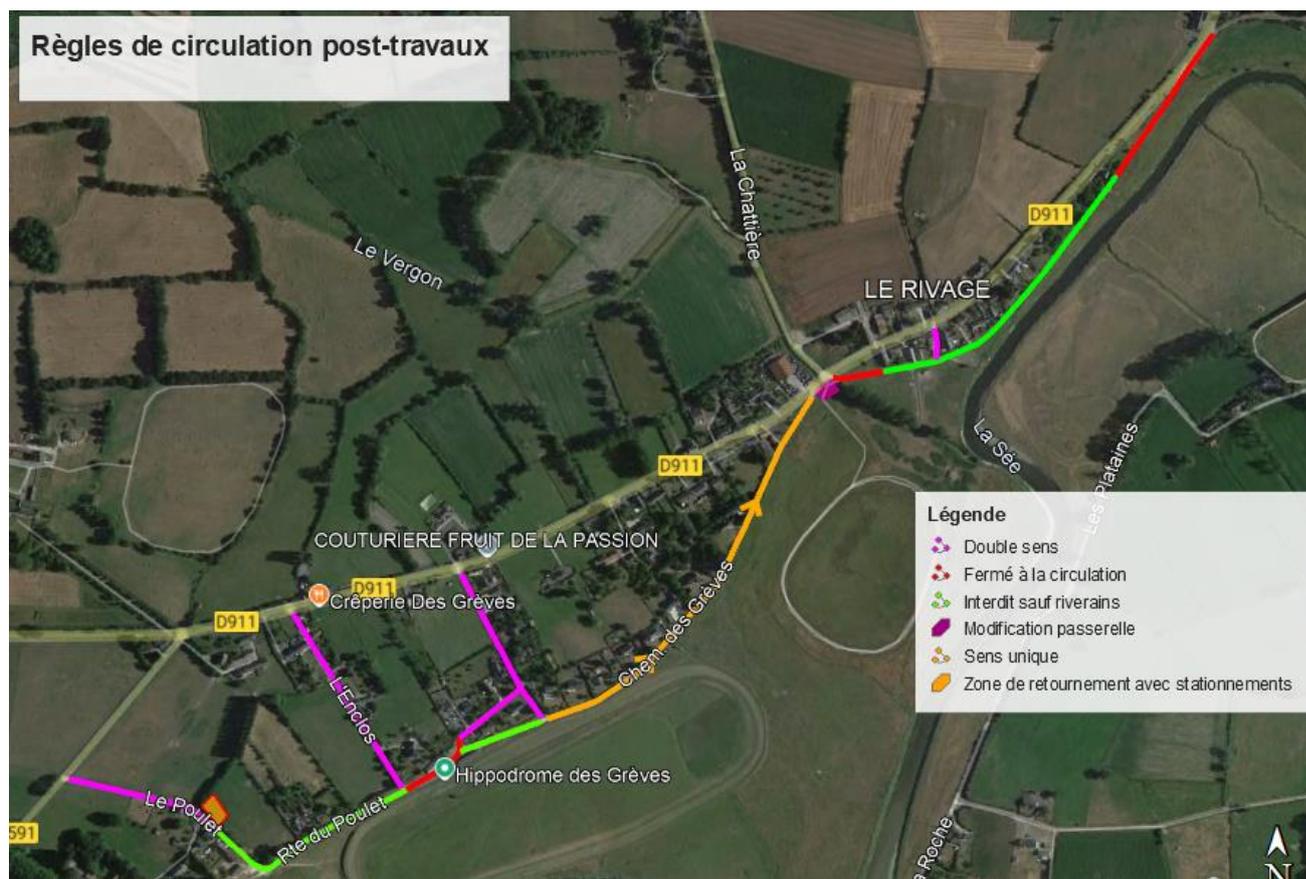
Entre le **lundi 25 AOÛT et le vendredi 27 SEPTEMBRE**:

- La circulation sera interdite sur les chemins du rivage, sur une partie du chemin des grèves entre le chemin de l'enclos et l'hippodrome et sur la route du poulet.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise **TP BOUTTE**.

L'accès aux propriétés riveraines sera maintenu pendant toute la période de travaux.

Le Département remercie les usagers pour leur compréhension et invite à respecter la signalisation en place.



Le Département de la Manche a réaffirmé son engagement envers un plan vélo ambitieux lors de la session du 23 septembre 2022, en votant le projet d'accélération de ce plan. Ce projet englobe toutes les actions des politiques départementales visant à augmenter la part modale du vélo dans les déplacements, qu'ils soient touristiques, quotidiens, de loisirs ou sportifs. Sur le volet infrastructures, la Manche ambitionne de créer un Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID) comprenant un itinéraire continu le long de la côte, de la passerelle du Couesnon à la Baie des Veys, deux axes transversaux (Saint-Lô / Coutances et Pont-Farcy / Villedieu / Avranches), ainsi que la résorption des discontinuités du réseau existant.